

Sandrine Le Feur
Députée du Finistère

ARS Bretagne
Madame la Directrice

A Morlaix, le 12 février 2024

Madame la Directrice,

Permettez-moi d'attirer votre attention sur le sujet des autorisations de chirurgie oncologique viscérale et digestive sur le territoire Finistère – Pen ar Bed. Monsieur le Directeur de la Clinique de la Baie de Morlaix a porté à ma connaissance le courrier ci-joint qu'il vous a adressé.

Un nouveau cadre administratif d'autorisation de traitement du cancer va entraîner une réorganisation de l'offre de soins à l'échelle du territoire de santé avec pour corollaire de priver la clinique de la baie de la mention B, autorisant les chirurgies complexes, notamment la chirurgie du rectum, qui est pourtant actuellement pratiquée à la Clinique de la Baie.

Je suis très surprise par cette situation et aurais donc souhaité vous faire part de quelques remarques.

Je comprends la logique globale qui est de grader l'offre de soins, elle est pertinente pour répondre aux besoins de la population et éviter les engorgements dans les contextes de raréfaction de l'offre de soins sur un territoire donné. Mais elle doit être interrogée dès lors qu'elle conduit au contraire à appauvrir l'offre de soins et à perdre de des activités comme cela sera le cas sur le territoire du pays de Morlaix en matière de chirurgie oncologique viscérale et digestive.

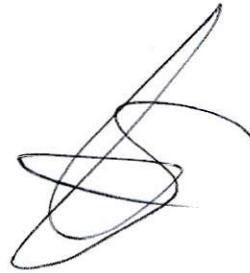
Il convient plutôt de tenir compte du contexte local et des réalités de l'activité. A cet égard, j'attire votre attention sur le fait que la Clinique de la Baie a bien les volumes demandés par vos services et dispose des compétences avec deux chirurgiens présents. Comme vous pourrez le constater dans le document ci-joint, la clinique justifie de la quantité d'actes réalisés pour prétendre à la mention B.

En visite à la clinique, j'ai récemment pu rencontrer les docteurs Devienne et Framery du service, une équipe particulièrement compétente et motivée. Ils aspirent légitimement à pouvoir pratiquer les actes techniques pour lesquels ils ont été formés et pour lesquels il y a manifestement des besoins sur le territoire, qui peuvent être couverts en proximité par l'établissement. Du point de vue intellectuel et technique, vous comprendrez qu'il est stimulant de pouvoir pratiquer des actes plus exceptionnels et spécialisés.

Pour ces raisons, je vous invite dès à présent à prendre les mesures permettant de conserver une activité correspondant à la mention B au sein de la Clinique de la Baie. Attendre les échéances de révision du plan de santé pour accorder la mention, c'est prendre le risque d'une rupture d'une partie de l'activité à échéance de mars 2025. Cette absence de visibilité pourrait entraîner un départ des médecins et des compétences. Je vous rappelle qu'ils réalisent mille actes par an. Il convient donc à mon sens de tout mettre en œuvre pour éviter l'effet délétère d'une telle situation qui verrait la clinique perdre la chirurgie digestive dans son entièreté.

Restant à votre disposition pour évoquer ce sujet plus en détail avec vous, je vous prie de recevoir, Madame la Directrice, mes cordiales salutations.

Bien Cordialement



Sandrine Le Feu
Députée du Finistère